

## POUR OBTENIR DES AIDES FINANCIÈRES

Les isolants mis en œuvre doivent avoir les performances minimales suivantes pour :

- les rampants de toitures et plafonds de combles aménagés :  $R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ ,
- les combles perdus :  $R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ ,
- les murs en façade ou en pignon :  $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ ,
- les planchers :  $R \geq 3,0 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ ,
- les toitures terrasses :  $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ .

Il s'agit de la résistance thermique seule des produits à faire poser, sans prendre en compte celle des produits existants.










## LES ESSENTIELS ISOVER POUR BÉNÉFICIER DES CEE

**NIVEAU 1**  
Compatible avec un projet DPE de classe C  
Le minimum pour les aides financières en rénovation

**NIVEAU 2**  
Compatible avec un projet DPE de classe B  
Une montée en gamme éligible aux aides financières

**NIVEAU 3**  
Compatible avec un projet DPE de classe A  
Une montée en gamme toujours éligible aux aides financières

 <b>COMBLES PERDUS</b> par laine à souffler	<b>Comblissimo</b> 330 mm R=7 m <sup>2</sup> .K/W	<b>Comblissimo</b> 375 mm R=8 m <sup>2</sup> .K/W	<b>Comblissimo</b> 465 mm R=10 m <sup>2</sup> .K/W
 <b>COMBLES PERDUS</b> par laine à dérouler	<b>IBR kraft</b> 300 mm R=7,5 m <sup>2</sup> .K/W	<b>IBR kraft</b> 400 mm R=10 m <sup>2</sup> .K/W	<b>IBR kraft</b> 400 mm R=10 m <sup>2</sup> .K/W
 <b>COMBLES AMÉNAGÉS</b>	<b>Isoconfort 32 kraft</b> 200 mm R=6,25 m <sup>2</sup> .K/W	<b>Isoconfort 35 kraft</b> 280 mm R=8 m <sup>2</sup> .K/W	<b>Isoconfort 35</b> 60+280 mm (kraft) R=9,70 m <sup>2</sup> .K/W
 <b>MURS PAR L'INTÉRIEUR</b>	<b>GR32 kraft</b> 120 mm R=3,75 m <sup>2</sup> .K/W	<b>GR32 kraft</b> 140 mm R=4,35 m <sup>2</sup> .K/W	<b>GR32 kraft</b> 160 mm R=5 m <sup>2</sup> .K/W
 <b>TOITURE PAR L'EXTÉRIEUR</b>	<b>Isoconfort 35</b> 3x80 mm R=6,75 m <sup>2</sup> .K/W	<b>Isoconfort 35</b> 80+120+80 mm R=8 m <sup>2</sup> .K/W	<b>Isoconfort 32</b> 80+120+80 mm R=8,75 m <sup>2</sup> .K/W
 <b>MURS PAR L'EXTÉRIEUR</b>	<b>Isofaçade 32</b> 120 mm R=3,75 m <sup>2</sup> .K/W	<b>Isofaçade 32</b> 140 mm R=4,35 m <sup>2</sup> .K/W	<b>Isofaçade 32</b> 160 mm R=5 m <sup>2</sup> .K/W
 <b>PLANCHERS BAS</b>	<b>Panodal</b> 96 mm R=3 m <sup>2</sup> .K/W	<b>Nouveau</b> → La réponse pour l'isolation des garages, sous-sols non chauffés et vides sanitaires ventilés.	

POUR MES TRAVAUX, LES AIDES J'Y AI PAS DROIT !

“ VOUS ÊTES SÛR ?  
REGARDONS ENSEMBLE... ”

VOTRE ENTREPRISE

**RGE**  
RECONNU  
GARANT  
ENVIRONNEMENT

**ISOVER**  
SAINT-GOBAIN

**ISOVER**  
SAINT-GOBAIN

# AVEC LES CEE, LES TRAVAUX D'ISOLATION SONT À MOITIÉ PRIX, PARTOUT ET POUR TOUS !



## LES CEE, C'EST QUOI ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif mis en place par l'État. Il oblige les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburant à vous **aider financièrement dans la réalisation de vos travaux d'isolation thermique.**



**Cumulés avec les autres aides financières de l'État, les CEE vous font faire en moyenne une économie de 50 à 70% sur vos travaux d'isolation.**

## SOUS QUELLE FORME VAIS-JE RECEVOIR MA PRIME CEE ?

Prime en chèque, bons d'achats, réductions, services gratuits...

NB : La prime peut-être encore plus avantageuse pour les ménages plus modestes.

## LES CEE SONT-ILS CUMULABLES AVEC LES AUTRES AIDES ?

Oui ! Les CEE peuvent se cumuler avec la TVA à 5,5%, le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) et l'Éco-PTZ.

## NOUVEAU : LA DÉMARCHÉ « COUP DE POUCE » PARTOUT ET POUR TOUS !

Avec le « Coup de pouce », vos travaux d'isolation thermique en combles et planchers sont financés au 2/3 pour tous, voire en intégralité pour les ménages plus modestes.

	Autres ménages	Ménages modestes
Isolation de combles ou de toitures	10€/m <sup>2</sup>	20€/m <sup>2</sup>
Isolation d'un plancher	20€/m <sup>2</sup>	30€/m <sup>2</sup>

## CALCUL' AIDES

Simple et en quelques clics, cet outil permet de calculer le montant des aides financières auxquelles vous avez droit pour votre projet d'isolation en rénovation.

Rendez-vous sur [services.isover.fr](https://services.isover.fr)

## Ma check-list pour monter mon dossier et bénéficier des CEE

### AVANT LES TRAVAUX ET L'ACCEPTATION DU DEVIS

#### 1 JE VÉRIFIE QUE MES TRAVAUX SONT ÉLIGIBLES

- Je suis propriétaire, locataire ou bailleur
- Mon logement a été construit il y a plus de deux ans
- Il s'agit de ma résidence principale ou de ma résidence secondaire

#### 2 JE FAIS APPEL À UN PROFESSIONNEL RGE

(Reconnu Garant de l'Environnement)

#### 3 JE MONTE MON DOSSIER

##### Option 1 :

- C'est le professionnel qui réalise mes travaux qui s'occupe du montage du dossier

##### Option 2 :

- Je passe par le site internet grand public d'un fournisseur d'énergie ou d'un distributeur de carburant
- Je compare les offres des fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburant
- Je choisis une offre et je m'inscris sur le site internet
- Je crée mon dossier et je reçois une lettre d'engagement récapitulative des travaux et de financement ainsi qu'une attestation sur l'honneur pré-remplie.

### À L'ACCEPTATION DU DEVIS

#### 4 JE VÉRIFIE QUE LES ISOLANTS MIS EN ŒUVRE ONT LES PERFORMANCES MINIMALES REQUISES (voir tableau « Les Essentiels ISOVER » en p.4)

#### 5 JE SIGNE LE DEVIS, impérativement après la date de création du dossier en ligne.

### APRÈS LES TRAVAUX

#### 6 JE COMPLÈTE ET JE SIGNE L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR AVEC LE PROFESSIONNEL QUI A RÉALISÉ MES TRAVAUX

Si vous êtes passé par l'intermédiaire d'un site internet grand public, renvoyez : le devis signé + la facture des travaux + l'attestation sur l'honneur complétée et signée.

NB : selon les cas, la qualification RGE du professionnel peut être demandée.